

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2022-091**

L'an deux mil vingt-deux le treize du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil à la Mairie d'Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**22 présents + 5 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

**5 pouvoirs :**

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

**Excusés :** Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Fabrice DURAND, Sébastien FAURE, Monique NOLOT, Frédéric PARTHENAY

**Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 06 décembre

## **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

### **Subvention complémentaire au Centre Socio-Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux
- Vu la mise à disposition de l'EJE de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet auprès du Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet
- Considérant que la prise en charge des frais de salaires de l'EJE par le Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet constitue une charge importante

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire accorde une subvention de 42 895,77 € au Centre Socio Culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet pour le financement des frais de salaires 2022 de l'Éducatrice Jeunes Enfants.

A Airvault, le 13 décembre 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20221220-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-12-2022

Publication le : 20-12-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48